



**Stages de recherche pour étudiants**

**« Philosophie du droit global et nouveaux instruments juridiques »**

Règlement particulier relatif au stage de recherche – TFE

année académique 2008-2009

**Article 1.-** Durant l'année académique 2008-2009, le Centre Perelman de philosophie du droit (ci-après « le Centre ») accueille jusqu'à 5 étudiants dans le cadre d'un stage de recherche fondamentale et appliquée tel que défini au chapitre IV du Règlement général du TFE (ci-après « le stage »).

**Article 2.-** Les stages s'inscrivent dans le programme collectif de recherche du Centre « *Philosophie du droit global et nouveaux instruments juridiques.* » Y sont proposés les thèmes de recherche suivants :

1. le paradigme du droit global ;
2. le droit des univers virtuels ;
3. le droit transnational des droits de l'homme ;
4. les nouveaux instruments et procédures de la gouvernance européenne.

La recherche sur le thème « *paradigme du droit global* » requiert un intérêt marqué pour la philosophie et/ou la théorie du droit, ainsi que pour la recherche scientifique et la connaissance passive de l'anglais (lecture et analyse de sources). Le stage a pour objectifs l'établissement d'une bibliographie et la préparation d'un projet d'article.

La recherche sur le thème « *le droit des univers virtuels* » requiert la connaissance passive de l'anglais (lecture et analyse de sources), un intérêt marqué pour le droit et l'utilisation de l'Internet et des univers virtuels (SecondLife) ou des MMORPG.<sup>1</sup> Le stage a pour objectifs la réalisation d'études de terrain, l'établissement d'une bibliographie, et la préparation scientifique d'un colloque international.

La recherche sur le thème « *le droit transnational des droits de l'homme* » porte essentiellement sur l'analyse de cas de jurisprudence dans un contexte comparé. Il requiert la connaissance passive de l'anglais (lecture et analyse de sources) et un intérêt pour le droit des droits de l'homme et le droit comparé. Le stage a pour objet l'établissement d'une bibliographie et l'établissement d'un inventaire des cas pertinents (*case-book*).

<sup>1</sup> Jeux de rôle en ligne massivement multi-joueurs.

La recherche sur le thème « *les nouveaux instruments et procédures de la gouvernance européenne* » requiert un intérêt pour le droit et les structures institutionnelles de l'Union européenne. Le stage portera principalement sur l'étude de procédures de décision atypiques au sein ou en relation avec les organes de l'Union européenne et aura également pour objectif l'établissement d'une bibliographie.

**Article 3.-** Les meilleurs travaux rédigés dans le cadre du stage TFE pourront, sur décision du Centre, être publiés dans la *Série des Working Papers du Centre Perelman de philosophie du droit*.<sup>2</sup>

Si les résultats des recherches des stagiaires sont directement utilisés par un membre du Centre dans une publication scientifique ultérieure, il est fait mention du nom des stagiaires dans cette publication, conformément aux règles déontologiques applicables en matière de recherche scientifique et de publication.

**Article 4.-** Les étudiants intéressés par le stage sont invités à déposer leur dossier de candidature au secrétariat du Centre pour (*date à déterminer ultérieurement en fonction du calendrier facultaire*). Le dossier comprend nécessairement un curriculum-vitae, un travail écrit rédigé par le candidat dans le cadre de ses études de droit, et une lettre de motivation démontrant tant l'intérêt que la motivation du candidat pour le travail de recherche.

Les candidats indiquent leur intérêt spécifique pour l'un des thèmes de recherche proposés. Ils doivent être capables d'utiliser les outils informatiques habituels (traitement de texte, outils de recherche et bases de données sur Internet), posséder de bonnes capacités de communication orale et écrite, et présenter les qualités spécifiques liées à chacun des thèmes de recherche, telles que décrites à l'article 2.

Les candidats sont reçus pour un entretien au Centre.

Les candidats sont sélectionnés sur la base des critères suivants : le nombre de places disponibles ; leur motivation et leur aptitude à la recherche ; leur intérêt pour la philosophie et/ou la théorie du droit, ainsi que les qualités d'expression écrite et orale démontrées dans leur dossier et lors de l'entretien ; les qualités spécifiques requises pour un stage déterminé ; la qualité de leur parcours académique.

La décision du Centre est communiquée aux candidats par écrit pour leur permettre de présenter leur choix de TFE à la Commission du TFE de la Faculté.

**Article 5.-** Le stage est encadré par le professeur Benoît Frydman (directeur du stage) et une équipe de chercheurs du Centre comprenant notamment Pierre-François Docquir, Ludovic Hennebel, Grégory Lewkowicz et Arnaud Van Waeyenberghe (tuteurs).

Chaque stagiaire est encadré, pour le stage et le travail écrit, par le directeur et un tuteur.

---

<sup>2</sup> Les Working Papers du Centre sont publiés en format .pdf sur son site, à l'adresse [http://www.philodroit.be/spip.php?page=rubrique&id\\_rubrique=18&lang=fr](http://www.philodroit.be/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=18&lang=fr)

**Article 6.-** Le stage compte au moins 90 heures de participation aux travaux collectifs du Centre : les stagiaires effectuent essentiellement des tâches scientifiques et, pour une partie mineure de la durée du stage, des tâches administratives et/ou logistiques liées au projet de recherche sur lequel ils travaillent.

**Article 7.-** Le stage de recherche se déroule au premier quadrimestre de l'année académique. Au cas où l'étudiant serait dans l'impossibilité légitime d'effectuer son stage au cours du 1er quadrimestre (séjour Erasmus, ...), le Centre envisagera, au cas par cas, la possibilité d'organiser un stage, de manière exceptionnelle, au cours du second quadrimestre.

**Article 8.-** Une bibliographie exploratoire est remise aux stagiaires dès leur admission au stage.

Le stage commence par un séminaire méthodologique collectif tenu au début de l'année académique. Une feuille de route détaillant le programme et le calendrier du stage, en ce compris les tâches à réaliser et les délais impartis pour ce faire, est remise aux stagiaires lors de cette première séance.

Les stagiaires ont avec leur tuteur de stage une réunion hebdomadaire au cours de laquelle ils rendent compte de l'état d'avancement des travaux.

Les stagiaires ont, au cours du stage, outre les contacts de travail réguliers, 3 réunions formelles avec le directeur du Centre et leur tuteur. La première réunion a pour objet de faire le point sur le déroulement du stage au 1/3 de sa durée ; la deuxième a lieu aux 2/3 du stage et est consacrée au choix du sujet du travail écrit que l'étudiant doit rédiger dans le cadre du TFE ; la troisième est consacrée à une présentation orale dans le cadre du séminaire interne du Centre.

Le Centre met à la disposition des stagiaires un local commun, une connexion à Internet, une imprimante-photocopieuse et plusieurs ordinateurs.

**Article 9.-** Les étudiants qui participent au stage de recherche doivent :

1. participer chaque semaine au séminaire interne du Centre ;
2. réaliser, dans la dernière partie du stage, une présentation orale dans le cadre du séminaire interne du Centre. Cette présentation dure 30 minutes et est suivie d'un débat ;
3. convenir avec leur tuteur d'un horaire de présence au Centre ;
4. s'engager par écrit à utiliser les lieux et le matériel mis à leur disposition en « bon père de famille » et uniquement aux fins de mener à bien les tâches et travaux liés au stage ;
5. rédiger le travail écrit décrit à l'article 2 du Règlement général du TFE.